

# DOSSIER DE CANDIDATURE

*des Hauts-de-Seine*

Date limite de réponse  
28 juin 2019

## ARTISAN DU TOURISME

des Hauts-de-Seine



[www.artisan-tourisme.fr](http://www.artisan-tourisme.fr)

Édition  
2020



Chambre  
de Métiers  
et de l'Artisanat  
HAUTS-DE-SEINE

[www.cma92.fr](http://www.cma92.fr)



hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT

[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



ARTISAN  
DU TOURISME

*des Hauts-de-Seine*

1

# RENSEIGNEMENTS et histoire de votre entreprise

NOM et Prénom : .....

Activité : .....

Dénomination sociale de l'entreprise : .....

SIREN (*facultatif*) : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Code postal : 

--	--	--	--	--	--

 Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : ..... Site internet : .....

Répartition de votre clientèle :

- Particuliers ..... %
- Professionnels ..... %

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (date de création, quel parcours,...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrivez-nous votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2

## SAVOIR-FAIRE ET originalité de votre offre

Présentez-nous vos produits et/ou services :

Joignez des  
photos



Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Avez-vous obtenu des distinctions : labels, prix, récompenses, qualifications ?

Joignez les  
photocopies  
de vos distinctions :





5

# ACCUEIL de votre clientèle

Ajoutez  
3 photos  
de votre local



## Votre local

Atelier à domicile

Atelier indépendant du domicile

Boutique

Surface : ..... m<sup>2</sup>

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

Oui, en permanence

Oui, sur rdv uniquement

Non

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? (ex : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.)

Oui

Non

Votre local est-il accessible en transports en commun ?

Oui

Non

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ?

Oui

Non

• Si oui, lequel : .....

## Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ?

Oui

Non

• Si oui :  Site vitrine  Boutique en ligne

Votre site est-il traduit en plusieurs langues ?

Oui

Non

• Si oui, lesquelles : .....

Etes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
<input type="checkbox"/> Facebook	_____
<input type="checkbox"/> Instagram	_____
<input type="checkbox"/> Youtube	_____
<input type="checkbox"/> Autres	_____

**6**

# RENSEIGNEMENTS complémentaires

Quelles langues parlez-vous ? Quel est votre niveau dans ces langues : plutôt élémentaire, intermédiaire ou avancé ?

Langue	Niveau		
	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Avancé
	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Avancé
	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Avancé

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? *Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? *Ex : Recyclage, emballages fournisseur, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# R È G L E M E N T

## Label Artisan du Tourisme

### >Article 1 :

#### Objet du Label

Le Département et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine ont décidé de mettre en place un **Label dont le but est de promouvoir les artisans auprès de la clientèle touristique locale, nationale et internationale.**

Ce Label a pour but de faciliter auprès des touristes locaux, nationaux, internationaux et d'affaires, l'identification des richesses artisanales de notre patrimoine, qui font l'attractivité du territoire.

### >Article 2 :

#### Catégories éligibles au Label

- ✓ les Métiers d'Art et de Création ;
- ✓ les Métiers de Bouche.

### >Article 3 :

#### Prérequis obligatoires

Les artisans doivent impérativement être en règle de leurs obligations fiscales et administratives et être inscrits au répertoire des métiers des Hauts-de-Seine. L'activité artisanale doit être l'activité principale de l'entreprise, et non l'activité secondaire. L'entreprise doit disposer d'un établissement dans les Hauts-de-Seine, dans lequel elle exerce son activité de production/fabrication.

### >Article 4 :

#### La nécessité d'interagir avec sa clientèle

Les artisans qui font acte de candidature pour l'obtention du Label doivent **impérativement justifier d'un lien avec la clientèle touristique locale, nationale et internationale.** Ce lien peut être un lieu physique recevant habituellement du public (ERP), et/ou un site internet avec la possibilité de rencontrer la clientèle.

### >Article 5 :

#### Processus de labellisation

**La labellisation des artisans se fera sur la foi d'un dossier renseigné, illustré et complet présenté par l'artisan.**

**⚠ Tout dossier incomplet et rendu hors délais sera écarté.**

Sur la base du dossier et des éléments mis à disposition de la CMA92, une visite *ad hoc* pourra être envisagée chez l'artisan candidat pour s'assurer des informations renseignées.

Un comité de sélection souverain, examinera les dossiers et décidera de l'attribution du Label.

### >Article 6 :

#### Le dossier de candidature

Un dossier de candidature sera adressé sur simple demande.

Le dossier de candidature s'articulera autour de 4 axes :

- ✓ représentativité du savoir-faire, de l'esprit innovant et créatif de l'Artisanat des Hauts-de-Seine ;
- ✓ l'entreprise et son offre : originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée de l'activité de l'entreprise au regard de la clientèle touristique et de loisirs ;
- ✓ le fait que la production soit locale ;
- ✓ les modalités et la qualité de l'accueil du client et le cas échéant, les activités proposées à la clientèle touristique et de loisirs.

### >Article 7 :

#### Durée de validité du Label

Le Label est valable 1 an et renouvelable chaque année.

### >Article 8 :

#### Droit à l'image

Le « Labellisé » autorise la CMA92 et le Département des Hauts-de-Seine à utiliser ses nom, prénom, adresse, téléphones, photographies et vidéos dans toutes manifestations et communications promotionnelles liées au présent dispositif. Ces éléments pourront être exploités et utilisés directement sur tous supports par voie de presse, photocopie, page web, papier ou toute autre présentation.

### >Article 9 :

#### Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

La CMA92 respecte les dispositions de l'article 13 du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À ce titre, la CMA92 a désigné un délégué à la protection des données **dpo-crma@crma-idf.fr**. Toutes les informations concernant la RGPD dans le cadre de ce dispositif sont consultables **www.artisanatourisme.fr** ou sur simple demande **dircom@cma-nanterre.fr**.

### >Article 10 :

#### Allégation trompeuse de la labellisation

Toute entreprise artisanale qui se prévaut du Label sans avoir fait acte de candidature et sans avoir été sélectionnée par l'organisme de labellisation et toute entreprise artisanale qui utilise le logo du Label sans y avoir été explicitement autorisée, se rend coupable d'allégation trompeuse ce qui constitue une pratique commerciale trompeuse condamnable. Cette utilisation frauduleuse peut être sanctionnée par deux ans de prison et 300 000 € d'amende (article L.121-6 du Code de la consommation).

### >Article 11 :

#### Engagements du labellisé

Le dirigeant labellisé s'engage à utiliser le logo, sur ses vitrines physiques ou numériques, sur ses communications, et à valoriser le Label.

Il est de sa responsabilité de ne pas dégrader l'image de celui-ci en l'apposant ou en l'associant à des actions contraires à son esprit et à son image.

L'artisan labellisé donne son accord pour l'utilisation de son image et de son nom dans la communication du Label : photos, communiqués de presse,...

### >Article 12 :

#### Engagements de la CMA92

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine s'engage à vérifier les critères permettant la labellisation des entreprises candidates et à sélectionner les entreprises sur des critères probants.

NOM et Prénom : .....

Déclare avoir lu, pris connaissance et accepter le présent règlement.

Fait à :

Date : / /

Signature

**Accord de confidentialité :**

les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Contact : Service développement économique et territorial au 01 47 29 43 81/82



[www.cma92.fr](http://www.cma92.fr)




[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



**Contact :**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine**

 Service développement économique et territorial

 01 47 29 43 81/82

 [tourisme@cma-nanterre.fr](mailto:tourisme@cma-nanterre.fr)

[www.artisanatourisme.fr](http://www.artisanatourisme.fr)

